

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B** **RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/943 DE LA COMMISSION**
du 18 juin 2015
relatif à des mesures d'urgence suspendant l'importation de haricots secs en provenance du Nigeria
et modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 669/2009
 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
 (JO L 154 du 19.6.2015, p. 8)

Modifié par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
► <u>M1</u>	Règlement d'exécution (UE) 2016/874 de la Commission du 1 ^{er} juin 2016	L 145	18	2.6.2016
► <u>M2</u>	Règlement d'exécution (UE) 2019/1256 de la Commission du 23 juillet 2019	L 196	3	24.7.2019

▼B**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/943 DE LA COMMISSION****du 18 juin 2015****relatif à des mesures d'urgence suspendant l'importation de haricots secs en provenance du Nigeria et modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 669/2009****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)****▼M1***Article premier*

Le présent règlement s'applique à tous les haricots secs en provenance du Nigeria déclarés sous les codes NC 0713 35 00, 0713 39 00 et 0713 90 00.

▼B*Article 2*

L'importation, dans l'Union, des denrées alimentaires visées à l'article 1^{er} est interdite.

Article 3

Toutes les dépenses découlant de l'application du présent règlement sont à la charge du destinataire ou de son agent.

Article 4

À l'annexe I du règlement (CE) n° 669/2009, la ligne suivante est supprimée:

«Haricots secs (<i>Denrées alimentaires</i>)	0713 39 00		Nigeria (NG)	Résidus de pesticides ⁽²⁾	50»
---	------------	--	-------------------------	--------------------------------------	-----

▼M2*Article 5*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il est applicable jusqu'au 30 juin 2022.

▼B

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.